

Partager un outil exceptionnel d'éducation des jeunes citoyens

3 octobre 1940 : premier statut des juifs
**3 octobre 2016 : Signature d'un partenariat entre le Rectorat d'Aix-Marseille
et la Fondation du Camp des Milles – Mémoire et Éducation**

Ce lundi 3 octobre a été signée une convention de partenariat entre le Rectorat d'Aix-Marseille et la Fondation du Camp des Milles – Mémoire et Éducation renforçant leurs actions de coopération et d'éducation citoyenne contre les extrémismes, les racismes, l'antisémitisme et les discriminations à destination des jeunes scolarisés dans l'académie. Elle concrétise et développe l'implication très ancienne du Rectorat dans le projet de Site-mémorial.

S'inscrivant dans la suite des Conventions nationales signées par la Ministre de l'Education nationale avec la Fondation du camp des Milles, cette convention va permettre de donner davantage d'ampleur aux actions mises en œuvre sur le terrain pour et avec l'ensemble de la communauté éducative : personnels de direction et d'encadrement, enseignants et personnels des services, parents et élèves, et notamment ceux issus des quartiers prioritaires (établissements REP, REP+).

Au-delà de l'accueil des scolaires pour des visites et ateliers (plus de 40 000 cette année), la Fondation développe ainsi des actions d'information et de formation en faveur des enseignants, des cadres de l'Éducation nationale et des établissements de l'académie. Cette convention vise à accroître son action comme opérateur de formation avec le soutien des services de l'Éducation nationale et des collèges d'inspection du rectorat de l'académie d'Aix-Marseille.

Ce partenariat permettra également la participation du Rectorat, de ses services et des établissements scolaires au dispositif de labellisation citoyenne développé par la Fondation du Camp des Milles – Mémoire et Éducation et l'Université d'Aix-Marseille dans le cadre de leur Chaire UNESCO commune. Ce dispositif permet de former puis de reconnaître et de soutenir des actions de terrain menées par des personnes ou des structures afin de lutter contre toutes les radicalisations identitaires, extrémismes, racismes, antisémitisme et xénophobie.

Lors de la cérémonie de signature, le Recteur Bernard Beignier rappela qu'il avait souhaité que cette Convention soit signée ce 3 octobre en écho au Statut des juifs imposé par Vichy le 3 octobre 1940, avec son cortège d'indignités, de discriminations et de persécutions. Il souligna que « la force de l'histoire est d'éclairer le présent, les ruses des démagogues et les habiles inversions du sens des valeurs démocratiques ». Il souligna à cet égard le travail scientifique inédit de la Fondation du Camp des Milles et son approche pédagogique « unique et remarquable ».

Alain Chouraqui, Président de la Fondation, a rappelé l'ADN profondément citoyen et scientifique du Site-mémorial et a appelé chaque membre de la communauté éducative à s'approprier les outils de la convention pour utiliser le Site-mémorial, « chacun à sa manière, le plus complètement possible, le plus largement possible, le plus efficacement possible », face à des enjeux croissants pour les droits et libertés de chacun et pour la paix civile.

Contact Presse :

DINESH TEELUCK dinesh.teeluck@campdesmilles.org
+33 (0) 6 78 99 74 63 ou +33 (0) 4 42 39 17 11

L'ambition du Site-mémorial du Camp des Milles est de rappeler l'histoire tragique dont témoigne le Camp des Milles et de s'appuyer sur l'histoire de la Shoah et d'autres génocides, pour présenter un « volet réflexif » inédit visant à renforcer la vigilance et la responsabilité du visiteur face aux menaces permanentes des extrémismes, du racisme et de l'antisémitisme et des extrémismes. Contribuant ainsi hautement aux valeurs humanistes de respect, de dignité et de solidarité, il constitue, par les médiations utilisées, **une réalisation pédagogique unique au monde sur un lieu de mémoire, aujourd'hui reconnue par l'Unesco.**

Les contenus scientifiques et les dispositifs pédagogiques du Site-mémorial sont aussi le support de très nombreuses actions de formation auprès des jeunes, scolaires ou non, mais aussi, d'élus, de cadres et personnels d'entreprises, de syndicalistes, de policiers, de gendarmes...

Ces actions se font en application de la première convention passée par l'Etat dans le cadre du Plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme (convention passée entre l'Etat et le Site-mémorial), ou en application d'autres partenariats avec des Villes ou des associations et concernant notamment des populations de quartiers prioritaires.

Les expositions permanentes du Site-mémorial sont organisées selon le parcours muséographique suivant :

- Le **Volet historique** présente l'histoire des trois grandes périodes du Camp des Milles entre 1939 et 1942, replacée dans son contexte local, national et européen ; des bornes audiovisuelles reconstituent les destins individuels d'internés célèbres ou inconnus ; d'autres présentent le récit de témoins de cette époque.

- Le **Volet mémoriel** permet la visite, émouvante, des lieux historiques laissés en l'état. L'immense « four à tuiles » baptisé Die Katakombe par les internés qui en firent un lieu de création artistique constitue l'un des temps forts de la visite avec les espaces où s'entassaient les internés dans les étages.

- Le **Volet réflexif** présente de façon inédite des connaissances scientifiques pluridisciplinaires qui permettent au visiteur de mieux comprendre les engrenages et les mécanismes humains récurrents (préjugés, effet de groupe, passivité, soumission aveugle à l'autorité...) qui ont conduit et peuvent conduire au pire. Il s'agit ainsi de donner au visiteur des outils de réflexion sur la **responsabilité de chacun dans une « montée des périls ».**

Cette section « réflexive » se termine par un **« Mur des actes justes »** qui présente la diversité des actes de sauvetage et de résistances aux quatre grands crimes à caractères génocidaires du XXe siècle, contre les Arméniens, les Juifs, les Tsiganes et les Tutsis au Rwanda. Un hommage, et une invitation à la responsabilité individuelle.

Le visiteur peut aussi découvrir **l'exposition nationale de Serge Klarsfeld** sur les « 11 400 enfants juifs déportés de France à Auschwitz » réalisée par l'Association des Fils et Filles des Déportés Juifs de France. Il s'agit d'une collection exceptionnelle de documents rares présentée de manière permanente dans les lieux. Cette exposition prend un relief particulier alors que du camp des Milles furent déportés une centaine d'enfants à partir de l'âge de un an. Cette exposition est complétée par celle de l'OSE **«Sauver les Enfants : 1938-1945 »** qui illustre les actes de résistance et d'humanité dans le même contexte.

Après sa sortie du bâtiment principal, le visiteur accède à une **« Salle des peintures »** où se trouvent d'immenses peintures murales colorées et ironiques, réalisées par les internés.

Le **Chemin des Déportés**, emprunté à l'été 1942 par plus de 2000 hommes, femmes et enfants juifs conduit enfin au **Wagon du Souvenir** situé à l'endroit même du départ pour la déportation.

Principaux partenaires publics, privés et associatifs de la Fondation du Camp des Milles-Mémoire et Éducation :

Ministères de la Culture, de l'Éducation nationale de l'Intérieur et de la Défense, Région Provence Alpes Côte d'Azur, Département des Bouches-du-Rhône, Métropole Aix-Marseille-Provence, Ville d'Aix-en-Provence, Fondation pour la Mémoire de la Shoah, Mémorial de la Shoah, CRIF, Association des Fils et Filles des déportés juifs de France, Association du Wagon-souvenir (regroupant l'ensemble des associations locales d'anciens résistants, internés et déportés), Groupe Lafarge, rejoints par l'UNESCO, le Défenseur des Droits, la DILCRA, l'Université d'Aix-Marseille, les Villes de Marseille, Vaulx en Velin, Vitrolles, la Fondation d'Entreprise Ecureuil, France Télécom, Axa, la SNCF, la Fondation d'entreprise EDF, la Fondation d'entreprise Crédit Agricole PACA, Sunmedia et le Groupe Alteor